

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						/					

UN DISCOURS DU PAPE

Voici le texte complet du discours prononcé, au Consistoire, le 28 mars, par le Souverain-Pontife.

NOUS parlant en Consistoire pour la troisième fois, Nous regrettons devoir traiter de nouveau des sujets qui ne Nous apportent pas de joie mais aggravent Notre douleur ; mais vous savez que le dessein providentiel de Dieu est que l'Eglise ne manque jamais de tristesse, afin qu'elle soit digne de son Epoux qui, pour la rendre glorieuse et pure, la voulut marquée du signe de contradiction.

Antérieurement, Nous vous avons dit déjà Notre tristesse de voir agités en France des desseins très funestes à la religion, et le projet, non seulement de briser le pacte que firent, au début du siècle dernier, le Pontife romain et les gouvernants de la République française pour le bien commun de la religion et de l'Etat, mais encore de sanctionner de façon perpétuelle par une loi la séparation de la société civile et de l'Eglise.

Quoique Nous, par tous les moyens permis et par tout Notre zèle, Nous Nous soyons efforcé jusque dans ces derniers jours et quoique Nous Nous efforcions volontairement encore d'écarter une telle calamité (car rien n'est plus éloigné de Notre pensée que de vouloir Nous soustraire aux accords convenus), cependant l'affaire est menée avec un empressement si ardent qu'il faut craindre sérieusement qu'elle n'arrive vite à son terme.

Nous souffrons douloureusement de cette situation de la France que Nous aimons de tout cœur, car Nous savons par expérience que tout ce qui se fait au détriment de l'Eglise tourne aussi au détriment de la chose publique.

Qu'ils retiennent cela, non seulement ceux qui en France sont catholiques et pour qui défendre l'Eglise est un saint devoir, mais aussi tous ceux qui veulent la paix et la tranquillité publiques, afin que leurs efforts communs éloignent de leur patrie un tel désastre.

En attendant, Vénérables Frères, Notre âme est encore contristée par la cruauté de la guerre qui depuis longtemps déjà couvre les rivages de l'Extrême-Orient de massacres, d'incendie et de sang. Remplissant sur cette terre la place de Celui qui est l'auteur et le conciliateur de la paix, Nous supplions Dieu avec instance, dans un esprit d'humilité, qu'il veuille bien inspirer aux princes et aux peuples les conseils qui poussent à la concorde. Tant et de si grands maux accablent partout le genre humain qu'il n'est pas besoin encore du fracas et du choc des armes pour troubler son repos.

Ils ont bien compris naguère ce qu'il fallait accorder de toute manière au désir de la paix, ceux qui gouvernent le Brésil, le Pérou et la Bolivie. Des controverses s'étant élevées au sujet de la délimitation et de l'administration des frontières entre les Etats-Unis du Brésil, d'une part, et, de l'autre, les nations péruvienne et bolivienne, l'ancienne concorde semblait menacée. Mais

ceux qui dirigent les destinées de ces Etats, dans une sage et très salutaire pensée, ont décidé de soumettre le litige à la décision de tiers. Et comme dans ces matières, ils pensaient, avec une grande prudence, que la mission de pacificateur était pour ainsi dire naturelle et innée dans le souverain pontificat, ils ont, d'un commun accord, préposé le nonce apostolique au tribunal chargé de trancher le différend. En vous communiquant ces choses avec joie, Vénérables Frères, il nous plaît de rendre grâce publiquement aux présidents de ces nations, pour l'honneur qu'ils ont voulu nous faire ainsi qu'à la chaire de saint Pierre.

Cette union avec Nous, d'où proviennent tant d'avantages, plût à Dieu qu'ils l'estimassent comme elle le mérite, ceux qui détiennent le pouvoir dans la république de l'Équateur ! Les Pontifes romains Nos prédécesseurs, et surtout Pie IX de très sainte mémoire, ont en effet montré, par de grandes et nombreuses preuves, l'affection qu'ils avaient pour le peuple équatorien. Que faisons cependant ? Nous savons qu'on vient de publier naguère, dans ce pays, des lois que l'on dirait faites, non seulement pour persécuter l'Eglise catholique et l'antique religion des ancêtres, mais encore pour l'anéantir presque entièrement. Pour Nous, afin de ne pas paraître manquer aux devoirs de Notre charge, Nous ne déplorons pas seulement la blessure faite ainsi à la religion, Nous protestons publiquement contre elle, espérant que ceux à qui il importe de veiller aux intérêts de leur nation, se rendront à de plus sages conseils.

En attendant, Nous engageons les évêques et tous les catholiques du peuple de l'Équateur, de ne pas se décourager, mais de défendre énergiquement la religion, de fortifier la liberté qui lui est due, se tenant éloignés de toute voie contraire à l'ordre et à la justice. Dieu viendra en aide à leurs efforts, lui qui donne la mort et la vie, qui humilie et exalte.

D'autre part, Nous avons confiance, Vénérables Frères, que ne restera pas sans récompense la piété témoignée par tous les catholiques envers l'auguste Mère de Dieu, quand, au mois de décembre dernier, s'accomplissait le cinquantenaire de la promulgation solennelle du décret par lequel Elle était proclamée exempte du péché originel. Fasse la Vierge très douce qui aime manifestement l'Église fondée par le Christ avec son sang, que nous n'ayons pas longtemps à attendre les joies de la paix désirée.

Que la bénédiction de Dieu tout-puissant, etc.

L'ŒUVRE DE M. L'ABBE SIRE

Bref de Sa Sainteté Pie X à l'illustre Sulpicien

Cher Fils, salut et bénédiction.

NOUS gardions encore au cœur le sentiment particulier de joie dont Nous avons été rempli lors des solennités récemment célébrées pour

le cinquantième anniversaire de la définition dogmatique, accomplie par Pie IX, d'heureuse mémoire, au sujet de l'immaculée conception de l'Auguste Mère de Dieu : quand est venu s'y joindre la très douce satisfaction d'embrasser de notre affection le prêtre, à qui ces mêmes circonstances rappelaient heureusement un souvenir jubilaire, celui d'une vie consacrée tout entière à honorer la Vierge Immaculée.

Les dix lustres, en effet, qui se sont écoulés depuis que Dieu a voulu, par la proclamation de ce dogme, procurer ici-bas à sa Mère toujours sainte un plus brillant et plus cher surcroît de gloire, ont été, pour vous, une période d'activité merveilleuse, dont la Divine Providence, nous le savons, a utilisé la très vive et infatigable ardeur, pour unir dans l'amour et le culte de l'Immaculée toutes les nations de l'univers.

Les résultats grandioses de votre zèle si persévérant sont présents à Nos yeux, ici même, au sein de Notre demeure, dans cet illustre monument, exposé à l'admiration des hommes, et qui raconte avec tant de magnificence la religion, la piété du monde entier, à l'égard de la Vierge sans tache. Ils sont présents de même en France, aux yeux des habitants du Puy, dans cette vaste collection où sont réunis ensemble, comme dans un trésor unique, les documents sur tout ce qui avait préparé la dogmatique définition (1).

(1) Cette très importante collection de 300 volumes fut formée de 1854 à 1860, comme commentaire grandiose de la statue colos-

Mais voici qu'au moment où s'achèvent les fêtes jubilaires, votre zèle, donnant à vos travaux anciens un digne couronnement, s'est appliqué, par l'offrande d'œuvres nouvelles, à procurer tout à la fois l'honneur de la Mère de Dieu et du Vicaire de Jésus-Christ. Saisissant, au nom de tous les peuples, l'occasion mentionnée plus haut de ce cinquantième anniversaire, vous avez voulu Nous faire hommage de plusieurs autres volumes, tous admirablement propres à mettre en lumière par leurs illustrations le nouveau dogme et à le glorifier. Il Nous est doux de reconnaître par Nos louanges le prix de chacun de ces hommages, où, sous les formes de l'art le plus exquis, la piété universelle des fidèles envers l'Immaculée, la vôtre surtout, s'affirment d'une façon si éclatante ; mais ce qui Nous a paru mériter, dans Nos félicitations, une mention particulière, c'est le récit même,—en un splendide volume,—de tout ce qu'avec le concours de tant de personnes dont le nom y est rappelé, vous avez eu le bonheur d'accomplir, au cours de ce demi-siècle, pour l'honneur de la Vierge.

Que s'il n'est pas au pouvoir du Vicaire de Jésus-Christ de vous accorder le prix que mériteraient tant de

sale de Notre-Dame de France, érigée au Puy en souvenir national de la définition du 8 décembre, et pour servir un jour à l'histoire du dogme défini, histoire publiée, en effet, un peu avant la fin du XIXe siècle, sous le contrôle de l'abbé Sire, par un de ses amis, M. le comte Dubosc de Pesquidoux, avec l'approbation la plus explicite de Léon XIII.

belles œuvres, ce pouvoir appartient sans contredit à la Mère toute pure et toute bonne du Très-Haut. Car ce ne sont point les avantages passagers d'ici-bas, mais les biens célestes de la vie éternelle qui seuls peuvent offrir une convenable récompense à celui qui voulut faire du culte de la Vierge la grande occupation de toute sa vie.

Ce que vous pouvez recevoir de Nous c'est ce même tribut, soit de félicitations, soit d'éloges, dont vous fûtes si justement honoré par Nos deux prédécesseurs Pie IX et Léon XIII, recevez-le, et que de Notre part ces témoignages de bienveillance soient encore plus grands, puisqu'il convient que la mesure de la récompense s'accroisse avec le nombre des années dont il s'agit de rémunérer les œuvres.

Aussi, en témoignage de Notre particulière affection, et comme gage des faveurs célestes, c'est de tout Notre cœur que Nous vous accordons la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 11 février de l'année 1905, de notre Pontificat la deuxième.

PIE X, PAPE.

*A notre cher fils, Marie-Dominique Sire, prêtre de la
Compagnie de Saint-Sulpice, à Paris.*

LA PRÉPARATION AU RÔLE SOCIAL

MONSIEUR l'abbé M. Gossard a publié, dans la *Réforme sociale* du 1^{er} décembre dernier, une étude qui vient d'avoir un légitime retentissement. Devant l'ordre de choses qui menace de finir en France pour l'éducation secondaire libre, le collaborateur de la *Réforme sociale* examine avec une rare perspicacité les conditions dans lesquelles l'influence chrétienne bannie graduellement du collège et du lycée devra forcément s'exercer à côté. Quelques esprits se demandent à ce propos, dit-il, si la force des choses n'est pas la force du progrès, et s'il n'est pas dans les desseins de la Providence de hâter l'avènement de principes féconds dont on se serait privé à tort jusqu'ici, et faute desquels les méthodes anciennes ont manqué leur plein effet.

Et le publiciste nous fait de là le procès de l'éducation française. Sous une forme moins virulente et plus impersonnelle, on retrouve la formidable charge qu'il y a quelques années à peine, le P. Didon dirigeait contre le même régime dans l'introduction de l'« Education présente ».

Le travail de l'abbé Gossard, se recommande à la plus attentive étude de tous les éducateurs de l'enseignement secondaire. Il redonne une singulière actualité à des questions débattues jusqu'ici parmi nous dans les seules discussions intimes et qu'il est peut-être temps de faire sortir du huis-clos de la conversation.

Le grave reproche fait à l'éducation française c'est d'avoir transformé l'internat en *internement* — traduisez : formation en serre-chaude, clausturation. Internement de l'intelligence qui conduit à l'intellectualisme, à la peur de penser ; internement de la sensibilité qui conduit à l'anémie morale ; internement des facultés expansives qui aboutit à l'individualisme féroce ; enfin internement du jeune homme surtout dans la préparation au rôle social : ce qui a pour effet de donner à la société « des chevaliers de la moindre action ». Voilà le système dans ses caractères généraux.

On nous dispensera d'affirmer que nous ne songeons nullement à faire nôtres d'aussi graves accusations. Jusqu'à quel point échappons-nous aux mêmes reproches ? C'est ce qu'il importe de savoir. Si la comparaison ne fait pas une preuve absolument évidente de l'infériorité de notre régime, nous aurions mauvaise grâce néanmoins à fermer les yeux sur certaines ressemblances moins qu'enviables.

Nous sommes au-dessus de beaucoup des critiques faites à l'éducation française. Il est facile de le démontrer aux admirateurs de l'exotisme qui dénigrent notre système d'enseignement secondaire, sans le connaître d'assez près. Où trouverait-on dans nos collèges l'internement des intelligences ? Où le système qui prétend exercer les esprits sur des concepts tout abstraits et des images tout isolées de la réalité, regardant comme inutile, — quelquefois comme une immortification — de les emprunter aux impressions de voyage, aux lec-

tures, à l'expérience personnelle, à la vision directe des hommes et des choses ? Ce n'est pas dans nos séminaires qu'on verra les élèves « pas même pourvus d'un rudiment de bibliothèque ». Les ouvrages les plus variés peuvent prendre place au fond du pupitre de nos collégiens. La douane disciplinaire, on le sait, est généralement de composition libérale. Il suffit qu'un livre n'ait pas la tache de l'immoralité notable ou celle de l'erreur du caractère nocif pour acquérir le droit de la libre entrée et de la libre circulation. Les dernières nouveautés littéraires circulent quotidiennement dans les classes par les commentaires des professeurs et même par le livre. Est-ce trop d'ajouter que les journaux sérieux, les revues, surtout celles du pays sont de plus en plus librement abordées par les élèves des classes supérieures et des académies ? On voit que nous sommes loin du temps — si jamais nous y avons été — où s'il faut en croire M. Fréchette l'emprunt d'une expression à Victor Hugo était crayonné d'une double faute dans les essais littéraires. Les sorties hors du collège sans être trop multipliées, sont devenues fréquentes et faciles. Le jeune canadien-français vit donc en contact relatif avec le monde extérieur. Et pour ne m'en tenir qu'à ce point, ceux qui vivent au milieu du petit peuple savent si les grandes questions nationales sont suivies et débattues avec entrain. M. Tardivel constatait ce progrès tout récemment : « Un autre mouvement qui nous rassure pour l'avenir, écrivait-il, c'est celui qui se produit au sein de plusieurs de nos collèges classiques et de nos

académies, où l'on commence à permettre aux élèves d'étudier, sous la sage direction de leurs supérieurs, les problèmes de la vie politique et sociale ». Sans doute, ce n'est pas l'extériorisation totale, sorte de plan d'éducation à la Montaigne, que rêvent quelques-uns sans trop savoir ce qu'ils demandent. Mais on devra l'avouer : rien ne ressemble moins non plus à la formation en serre-chaude, à la claustration.

Nous sommes loin également de l'internement de la sensibilité et des facultés expansives. Comment pourrions-nous stériliser complètement, jusqu'à l'empêcher d'être nuisible, l'atmosphère immense où s'agite l'imagination de nos jeunes gens, par suite de l'extériorisation partielle de leur intelligence ? Les amitiés juvéniles ne sont pas non plus indistinctement confondues avec les troubles passionnels. Oh ! je ne disconviens pas qu'en cherchant bien, on pourrait peut-être retrouver des traces de ce qu'on a appelé le « christianisme protectionniste ». Mais s'il y a encore quelques excès de prudence, ils ne sont pas universels, et ils tendent à disparaître. Peut-être pourrait-on demander qu'on travaillât mieux à faire des lutteurs avertis de nos élèves, pour dans leurs sorties et dans leurs vacances, qu'on s'appliquât à éveiller leur responsabilité, à leur montrer le profit, pour la formation personnelle, de ces luttes et de ces victoires où ils sont entièrement remis entre les mains de leur conseil. Ce serait le moyen d'éviter nombre de chutes regrettables ; mais, légitimement, on ne saurait exiger plus.

En pourrait-on dire autant de la préparation au rôle social ? Je ne le crois pas. Je m'en vais peut-être ouvrir un débat. Je l'ouvre loyalement et sans autres ambages. J'écris sans esprit de critique, sans aigreur, sans la plus minime intention d'un reproche à des maîtres vénérés qui furent d'une époque où le devoir social pouvait ne pas s'imposer avec la même urgence. Mes préoccupations ne vont pas au passé, elles vont à l'avenir.

Rendons encore justice à nos collègues catholiques. Nos méthodes ne vont pas, comme on l'a dit des méthodes françaises, jusqu'à n'envisager dans le sujet à façonner que l'individu, ses vertus, ses succès, sa carrière, son bien-être dans ce qu'ils ont d'individuel, jusqu'à ne faire aucune ouverture d'horizon sur les relations créées par la vie en société, sur les responsabilités et les devoirs qui découlent de ces relations. Mais est-ce un tort de demander, avec nombre d'observateurs impartiaux, si nous faisons quelque chose d'assez efficace pour libérer suffisamment les âmes du bourgeoisisme, quelque chose qui fasse aller au-delà de l'égoïsme à plusieurs en matière de dévouement social, qui puisse survivre à la première ambiance post-scolaire, qui fasse assez comprendre à ces jeunes gens qu'on appelle la classe dirigeante — d'un mot qui devient trop souvent une ironie — la conception évangélique de leurs droits à la direction des autres naissant de leurs devoirs d'aider leurs frères, et non vice-versa : leurs devoirs naissant de leurs droits ? Et la conception n'est pas indiffé-

rente : la dernière fait des orgueilleux et des charitards ; la première, des apôtres.

Le succès individuel, certes, nous n'y ramenons pas toute la vie, mais quand je vois le grand nombre des hommes sortis de nos mains, n'ayant que cela pour objectif, j'ai peur que nous y soyons pour quelque chose. Il ne faut pas dire que nous n'avons pas fait, que nous ne faisons pas de vrais serviteurs de l'ordre social, mais qui nous contestera le droit de regretter qu'ils soient isolés quand ils devraient être, quand ils pourraient être légion ? Il ne faut pas oublier non plus les initiatives heureuses et toutes récentes de certaines de nos maisons d'enseignement secondaire. Mais les efforts sont isolés et qui oserait dire qu'ils ne devraient pas être universels ?

NÉCESSITÉ DE LA PRÉPARATION AU RÔLE SOCIAL

Il est à peine besoin de preuves. Ce qu'il faut faire entendre, c'est qu'il ne saurait être question ici d'innovation. La préparation au rôle social ne peut être regardée que comme l'un des facteurs essentiels d'une éducation qui prétend à la note catholique, autant vaut dire d'une éducation complète voulant effectuer dans son élève, toutes les virtualités. Ne suffirait-il pas de rappeler qu'à nous en tenir à la seule notion de la société et de l'Eglise, l'apostolat même laïque est une nécessité, et que nous ne pouvons laisser à nos élèves la conception et la pratique d'une religion individualiste qu'à la condition d'ignorer l'économie la plus élémen-

taire des dépendances organiques des membres d'un même corps ? On parle souvent de la force sociale du catholicisme. Réfléchissons-nous assez qu'elle existe et qu'elle agit cette force sociale en tant que les individus qui font ici la collectivité représentent eux-mêmes une activité réelle pour le rayonnement du bien, et non par cela seul qu'il existe quelque part un groupement quelconque plus ou moins conscient de son rôle et de ses réserves d'énergies ? N'allons pas croire non plus, pour ne pas déranger une passivité commode, que la force sociale du catholicisme réside tout entière dans sa doctrine. Qu'est-ce qu'une doctrine sans des hommes qui la vivent et qui la font vivre ? Que sont les Livres sacrés entre les mains des Juifs qui n'en savent découvrir ni la vie ni l'esprit ?

Ce sont là des raisons d'ordre essentiel. Il en est d'autres qui relèvent plutôt des contingences de l'époque. Si l'éducation ne doit pas dévier de la voie droite que lui impose la solution du problème qui reste pour tous les temps identique, puisqu'elle a pour but de développer harmonieusement les virtualités humaines restant les mêmes pour tous les temps et sous toutes les latitudes, il y a un principe qu'elle n'a pourtant pas le droit d'oublier. C'est que l'homme invariable dans ses facultés essentielles, ne l'est plus dans leurs diversités de surface pas plus que dans la contingence des objets auxquels il les applique, colorés eux-mêmes des teintes de l'atmosphère et de l'époque. Et alors c'est convenir que l'éducation doit porter le millésime de son temps,

qu'elle doit se plier au particularisme de l'état social sous peine de donner à la société des désorientés, et par le fait même, des impuissants. Il est superflu de rappeler ici l'enseignement des papes. Depuis cinquante ans, les pontifes de Rome ont constamment proclamé, et en termes solennels, le devoir de l'action laïque dans l'Eglise. L'aveu général aujourd'hui est que la part devient de plus en plus grande aux fidèles dans la défense et dans la propagation catholiques. Comprend-on dès lors une méthode d'éducation qui se confinant à de seules préoccupations spéculatives et de je ne sais quel pseudo-conservatisme, se refuserait à voir dans le sujet à élever le chrétien et le citoyen de son temps ?

La question nationale n'est pas non plus indifférente au présent sujet. Nous sommes un peuple en formation. L'histoire est là pour attester que les nations qui s'organisent ont besoin d'un déploiement plus intense des activités individuelles pour édifier la vie nationale et pour assurer le patrimoine des biens communs. Quand la crise d'un peuple jeune est augmentée comme chez nous par d'incroyables difficultés surgies de la concurrence des races et des religions, ne serait-ce pas le pire des aveuglements que de ne pas pousser jusqu'à son maximum la valeur sociale de notre jeunesse ? L'idéal d'un bourgeois ou d'un « struggle-forliffeur » ne peut suffire à un patriote, encore moins à un prêtre éducateur.

Où en sommes-nous de notre organisation sociale-catholique devant le mouvement socialiste ? Les apprê-

hensions ont pris depuis quelques temps la tournure alarmiste à la vue des allures inquiétantes du mouvement ouvrier. Si nos travailleurs sont embrigadés ou à la veille d'être embrigadés dans l'armée socialiste sommes-nous assurés de n'avoir pas manqué de prévoyance ? Comme dans tous les autres pays nous nous sommes laissés devancer. Avouons-le, mais qu'on nous dise pour quelle raison, au nom de laquelle de leurs croyances, les catholiques doivent rester toujours des troupes d'arrière garde qui marquent le pas, qui piétinent sur place, pendant que les rangs de front qui sont ici nos adversaires, s'ébranlent et montent à l'assaut ne nos positions sans défense. L'on admet que l'action sociale est nécessaire chez les peuples qui vont se déchristianisant ; on leur crie qu'ils auraient dû commencer il y a beau temps. Pourquoi attendre que nous en soyons là pour commencer nous-mêmes ? Il y a une chose certaine : c'est que le grand nombre des jeunes gens que nous déversons chaque année à l'Université ne partent pas de chez nous avec le vaste horizon de la charité devant les yeux, et que si le laïque-apôtre n'est apparu jusqu'ici que dans les époques violentes de foi persécutée on ne saurait tirer de là un argument à son inutilité ou à son impossibilité dans les situations de tiédeur ou de calme relatif comme la nôtre.

LES OBJECTIONS

On me permettra de passer en revue quelques-unes des objections qu'on oppose le plus communément au

projet d'une préparation de la jeunesse au devoir social.

La première peut se formuler ainsi : préparer la jeunesse au rôle social c'est compromettre le présent au profit de l'avenir ; ce qui n'est, sous une forme à peine nuancée, que la réédition du fameux axiome : il y a un temps pour acquérir et un temps pour se dépenser. Que veut-on dire avec cette étrange formule ? Qu'à un certain âge l'égoïsme puisse être une vertu ? qu'on se prépare à la pratique de la charité par la pratique de l'égoïsme ? Que le jeune homme ait le droit de vivre en égoïste parfait jusqu'à vingt-cinq ans, jusqu'à ce qu'il soit *arrivé* ? qu'à cet âge seulement commencent ses devoirs envers ses frères, envers la patrie et l'Eglise ? que jusqu'à vingt-cinq ans, il faille le tenir dans l'ignorance et dans l'oubli des devoirs qui seront les tout-premiers de sa vie de citoyen et de catholique ? que jusqu'à vingt-cinq ans il doive s'en tenir à la pratique de la foi et de l'espérance, réservant pour la pratique de la charité ses tardives années de bourgeois bedonnant ? L'élève des collèges peut-il vraiment vivre un présent qui soit comme une solution de continuité avec le reste de sa vie ? Faut-il prouver que le présent pour lui ne peut s'envisager que sous la forme d'une préparation, d'un acheminement à l'avenir ? Et alors, le présent peut-il ne pas être un apprentissage complet de l'avenir, peut-il ne pas le contenir en germe ? Pouvons-nous aussi bien laisser notre disciple dans la société avec l'attente qu'il mène une vie dont lui aurions caché la conception, qu'il déploie, là, dans un milieu réfrac-

taire à leurs développements, des activités restées inertes chez lui de par la volonté de l'éducation collégiale ?

Distraire des études ! L'objection aurait quelque valeur si nous ne devions faire que des intellectuels ou des bacheliers, si nous étions des éducateurs à *bouillage* façonnant aux ratés du baccalauréat des têtes encyclopédiques pour le prochain examen universitaire. Mais si nous admettons en théorie que l'intelligence n'est pas tout chez notre élève, si nous proclamons incessamment que donner la formation *humaine* intégrale est la seule fin immédiate des maisons d'enseignement secondaire, pourquoi l'oublierions-nous en pratique ? La société ne nous demande pas de lui livrer des agrégats de formules, de lois, de dates et de clichés ninémotechniques. Elle veut des hommes conscients de leurs devoirs sociaux et ayant la trempe qu'il faut pour les remplir.

Est-il vrai que la préparation au rôle social soit de nature à compromettre le présent ? Pour faire un bout de psychologie élémentaire, si nous croyons à la puissance de l'idéal pour déterminer une volonté, surtout pour entraîner une vie de jeune homme, qui osera mettre en parallèle l'idéal bourgeois du succès de carrière avec l'idéal rayonnant des vies sacrifiées aux œuvres de justice et d'amour ? Comment ne pas espérer pour peu que nous ayons à traiter avec une nature loyale que la perspective des devoirs d'une si haute vie entraînant la nécessité d'une préparation intellectuelle, ne fournisse au jeune homme le plus merveilleux des stimulants pour l'étude et pour sa formation personnelle ? Croit-on

que la pratique du dévouement, non pas platonique, mais actif et vécu ne puisse être pour quelque chose dans le développement des facultés juvéniles ? Et donc, il y a toute raison de se demander si celui qui se donne de cette façon n'acquiert pas plus qu'il ne dépense en réalité.

Ceux qui renvoient à l'avenir la préparation au devoir social admettent du même coup la nécessité d'une préparation, mais voici : si elle ne se fait dès le collège, où se fera-t-elle ? à quelle époque précise, comment se pourra faire une initiation post-scolaire ? Autant de points d'interrogation moins que rassurants. Veut-on qu'il soit si facile de désempourgeoiser un adulte ? L'apôtre ne s'improvise pas, il se prépare.

Une deuxième objection prend sa source dans le prétendu danger de l'extériorisation. Quand on parle de préparation au rôle social, beaucoup s'étonnent, croient qu'il est question d'ouvrir toutes grandes les fenêtres des collèges aux choses du dehors, aux bruits assourdissants de la politique, de la presse, des assemblées publiques. On se persuade que c'est tendre follement à mêler des collégiens à des entreprises d'hommes, à leur mettre en tête qu'il faut tout de suite refaire le monde et l'on prend peur devant l'orgueil précocé de tant de « petits sauveurs à moustache naissante ». Peur légitime certes, si seulement le projet dont il est ici question pouvait se confondre avec un tel emballement. Les suggestions qui viendront tout-à-l'heure feront comprendre, j'en suis sûr, qu'il s'agit tout uniquement d'extériori-

ser le futur apôtre dans une mesure qui ne le distrayant pas de ses études lui fournisse plutôt un stimulant par la perspective de la grandeur de ses devoirs et lui laisse prendre un contact assez rapproché avec les réalités ambiantes où il jouera sa vie au jour de l'action laïque, pour qu'il ne tombe pas dans la société, son stage de collège fini, comme un équatorien au milieu des glaces polaires.

Je me hâte à la troisième objection—celle-ci qu'il faut traiter avec infiniment de précaution et de délicatesse.

On a vu dans une pareille initiation à l'avenir un danger pour les vocations sacerdotales. On redoute pour les jeunes imaginations le mirage séduisant des vies militantes. On craint que découvrant un autre théâtre où jeter leurs ardeurs juvéniles, où satisfaire leur soif de dévouement, leur goût de la lutte, les collégiens ne désertent le sanctuaire pour la scène plus libre, plus ensoleillée où rayonne l'action laïque. Qu'on nous permette une réflexion : habitués à regarder nos collègues comme les pourvoyeurs naturels des grands séminaires, ne sommes-nous pas trop tentés de les organiser selon cette fin unique, comme si nous n'avions pas assumé la tâche de préparer aussi la jeunesse catholique aux carrières du siècle ? Le but de nos collègues n'est-il pas double : former des prêtres et former des chrétiens, préparer à la vie sacerdotale et préparer à la vie catholique dans le monde ? Si nous ne préparons pas les catholiques militants de la classe dirigeante, qui donc les préparera ? Il ne s'agit pas d'abaisser l'idéal de la

vocation sacerdotale pour exagérer la vocation laïque, mais de préparer des chrétiens, ni plus ni moins, c'est-à-dire des hommes vivant de l'Évangile, non pas seulement pour eux mais pour les autres. Y a-t-il un danger à présenter à de futurs prêtres l'idéal du christianisme ? Si oui, c'est que ces vocations ne sont pas réelles. Et alors, au lieu d'avoir des prêtres travaillant pour l'Église, on s'exposerait à avoir des pierres d'achoppement, ou au moins des gens inutiles, retardant et empêchant l'action de l'Église.

N'y aurait-il pas même pour l'avenir des avantages réels dans cette formation commune ? Plus tard l'action du prêtre et du laïque n'en seraient-elles pas plus unies ? Dès le collège, ils se seraient habitués tous les deux à cette vie d'apostolat ; ils l'auraient envisagée ensemble, ils l'auraient pratiquée ensemble. Le laïque par suite de cette confraternité de dévouement ne serait-il pas plus soumis au prêtre, ne lui serait-il pas plus uni dans l'action ?

On le voit, l'objection n'a rien de précisément formidable. On a peur pour les vocations de l'attrait des vies militantes. Depuis quand la lutte serait-elle le privilège exclusif de l'état laïque ? On parle de la vie paisible du prêtre. La question est-elle de savoir si la vie du prêtre est paisible où si elle doit l'être ?

Du reste, l'avouerai-je ? J'ai beau y mettre toute ma bonne volonté, j'ai eu beau prendre l'avis d'hommes d'expérience et de la plus haute culture, je ne puis voir en quoi ce qui ne serait que le développement normal

— naturel et surnaturel — de la personnalité humaine, ce qui ne devient que la partie intégrante, essentielle d'une éducation catholique comprise dans son ampleur et dans sa vérité — et l'on prouvera difficilement que la préparation au rôle social est autre chose — peut constituer un obstacle aux appels divins ? Je me refuse à comprendre que l'initiation au dévouement, que la préparation à une vie d'apôtre puisse avoir pour effet d'enlever à l'Eglise des religieux ou des prêtres. Je ne puis admettre qu'il faille tronquer l'éducation catholique, s'abstenir de pousser la personnalité humaine jusqu'à ses développements ultimes sous le prétexte que c'est compromettre le recrutement sacerdotal. Voit-on le corollaire ? C'est le catégorique aveu de l'impuissance de nos méthodes éducatives ; c'est, tout en la jugeant utile, même nécessaire, déclarer au deux-tiers de nos élèves qu'ils ne peuvent attendre de nous la préparation à la vie militante et qu'ils doivent se résigner à l'idéal d'hommes incomplets, d'ébauches humaines, pour ne pas risquer la problématique éclosion de quelques paisibles lévites.

Quelle erreur aussi bien sur la conception des vies militantes ! Comme si l'apôtre social devait être nécessairement un homme qui parle en public, qui se prodigue aux journaux, aux œuvres, qui confère, un batailleur qui se fait le chevalier errant de toutes les mêlées et de toutes les estocades.

L. A. GROULX, ptre,
Professeur au Collège de Valleyfield, P. Q.
(A suivre.)

L'ÉPISCOPAT AMÉRICAIN ET LA FRANCE

Lettre de NN. SS. les membres de l'épiscopat de la Province de Milwaukee, aux Etats-Unis, à Son. Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris

Eminentissime Seigneur,

LE soussigné, évêque de Green Bay, a l'honneur de transmettre à Votre Eminence, la lettre ci-incluse à laquelle l'archevêque et les évêques de la province de Milwaukee, aux Etats-Unis, l'ont autorisé de souscrire leurs noms.

J'espère, Eminentissime Seigneur, qu'elle vous soulagera, ainsi que les évêques de la France, dans les douleurs que vous occasionnent les ennemis de l'Eglise.

Agrérez, Eminentissime Seigneur, de l'accepter avec l'assurance du plus profond respect de

Votre humble serviteur en Jésus-Christ,

† JOSEPH-J. FOX,

Evêque de Green Bay.

Green Bay, Wisconsin (U. S. A.),

26 février 1905.

A Son Eminence Illustrissime et Révérendissime le cardinal archevêque de Paris.

Eminentissime Seigneur,

Ayant lu avec beaucoup d'émotion la magnifique lettre de condoléance et d'encouragement que l'épiscopat

canadien a adressée à Votre Eminence et aux évêques de la France, nous, soussignés, archevêque et évêques de la province de Milwaukee, aux Etats-Unis d'Amérique, assemblés dans la ville de Green Bay, à l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire de l'église cathédrale de Saint-François-Xavier, avons décidé d'approuver entièrement cette lettre et tout ce qui y est contenu, avec l'assurance, Eminentissime Seigneur, de nos ferventes prières et de la prière de notre clergé et de nos fidèles, pour que le bon Dieu daigne bientôt mettre fin à ces persécutions religieuses, et accorder à l'Eglise de la France un triomphe parfait sur ses ennemis.

La province de Milwaukee, composée de l'archidiocèse de Milwaukee, des diocèses de la Crosse et de Green Bay (*Sinus Viridis*), dans le Wisconsin, et du diocèse de Marquette, dans le Michigan, et dont tous les évêques parlent votre belle langue, reconnaît l'obligation qu'elle doit aux missionnaires de la France, qui ont été les premiers pour planter la croix sur ce terrain et qui ont ouvert le chemin pour le développement magnifique et l'agrandissement de l'Eglise et pour la civilisation chrétienne de ce territoire.

C'est avec des cœurs remplis de remerciements et d'admiration que nous nous rappelons les noms d'un Marquette, d'un Allouez, d'un André, et d'autres apôtres saints, dévoués et zélés, envoyés par la France, fille aînée de l'Eglise, pour porter l'Évangile de Jésus-Christ aux enfants de ce pays sauvage et païen.

Avec des cœurs reconnaissants, Eminentissime Seigneur, nous prions le Sacré-Cœur de Jésus de vouloir bien accorder à vous, et aux évêques de la France le courage et la force de rester unis dans ces adversités tristes. Quoique vous soyez au milieu du combat, vous n'êtes pas seuls pour sentir les douleurs occasionnées par cette persécution terrible, et vous n'êtes passeuls non plus pour demander à la Sainte Vierge Marie, Mère de Dieu, d'intercéder auprès de son divin Fils de vouloir bien protéger l'Église de votre beau pays et d'accorder la liberté et la tranquillité à la France, toujours si dévouée à la sainte religion de Jésus-Christ.

En baisant votre pourpre sacrée, Eminentissime Seigneur, agréez de recevoir l'hommage le plus profond et le plus sincère des évêques de la province de Milwaukee.

† SÉBASTIEN G. MESSMER,
Archevêque de Milwaukee.

† JAMES SCHWEBACH,
Evêque de la Crosse.

† FRED. EIS,
Evêque de Marquette.

† JOSEPH J. FOX,
Evêque de Green Bay.

Green Bay, Wisconsin (U. S. A.),
le 22 février 1905.

LE PAPE ET LES PREDICATEURS DU CAREME

Il est un antique usage établi à Rome qui veut que les prédicateurs choisis et approuvés pour prêcher le carême dans les églises de la ville éternelle soient convoqués à une audience spéciale où ils vont prendre le mot d'ordre du général en chef et s'incliner sous la main bénissante du Souverain-Pontife.

Sa Sainteté trace à ces missionnaires comme une ligne de conduite et leur indique les grandes pensées qu'ils doivent développer au peuple et les graves sujets où ils doivent s'inspirer.

Et ainsi la parole du Pape pénètre partout dans la ville pontificale, à l'aide de ces prédicateurs qui en sont les porte-voix.

Pie IX dans une circonstance analogue appuyait beaucoup sur le bon exemple et les bonnes œuvres : « Je vous recommande, disait-il, les bonnes œuvres. Imitons notre divin Maître répondant aux disciples de Jean. Il ne dit pas, oui je suis le Messie, mais simplement : *Cœci vident, claudi ambulat, mortui resurgent*. De même à ceux qui nous demandent ce que nous faisons, ce que nous sommes, ce que nous représentons, répondons comme le Christ : nous remplissons notre ministère : éclairer les aveugles, redresser les boiteux et ressusciter les morts ».

Et le pape pasteur par excellence dont l'encyclique programme déclare vouloir *tout restaurer dans le Christ afin que le Christ soit tout en tout*, Pie X qui a dit, voulant

caractériser davantage ce programme admirable : « C'est pourquoi, si l'on nous demande une devise traduisant le fond même de notre âme, nous ne donnerons jamais que celle-ci : *Restaurer toutes choses dans le Christ* ; » Pie X n'eut garde de laisser cette belle coutume tombée en désuétude. Aussi l'avant-veille des Cendres il reçut la soixantaine de prêtres chargés de prêcher le carême dans les paroisses et les principales communautés de Rome.

Suivant l'usage ils récitent à genoux la profession de foi, afin que le Souverain-Pontife puisse acquérir la certitude qu'ils sont en communion véritable avec l'église romaine.

Alors prenant la parole, le Saint-Père leur traça, le programme pratique de leur prédication. Ils doivent d'abord prêcher par l'exemple et les bonnes œuvres. « Il me semble, leur dit Pie X, que je ne puis vous indiquer un plus parfait modèle que saint Jean-Baptiste. Je ne vous demande pas sans doute d'imiter ses extraordinaires mortifications, ni surtout ajouta-t-il en souriant, de prêcher dans le désert, mais son profond esprit de religion, son esprit de pénitence, sa conviction ; tout prêtre doit les reproduire ». Quant au genre de prédication le Pontife suprême recommanda la simplicité et la douceur. « Evitez avec soin toute parole dure, dit-il, bannissez de votre discours tout ce qui ressemblerait à de la polémique. Point de politique en chaire surtout ! Persuadez-vous bien que votre auditoire a un immense besoin d'enseignement : les hommes les plus cultivés sont si prodigieusement ignorants de la vérité religieuse ! Aussi, que votre principale préoccupation soit de vous

adapter à ceux qui vous entendent : si vous êtes bien pénétrés de ce souci, il ne vous sera pas difficile d'être sagement familiers et d'attirer doucement et fortement les âmes à Dieu par votre prédication. Sinon, tous vos discours, si élégants fussent-ils, seraient vains ».

Puis le Pape a précisé quelle devait être la matière principale des prédications quadragésimales : d'abord la pénitence, c'est le premier devoir, très nécessaire et toujours très négligé, puis les devoirs d'état, enfin les vérités éternelles.....

Et chacun s'en est allé fortifié par la bénédiction du Pontife dont il baisa la main et par une de ces paroles aimables et spirituelles qui font tant de bien au cœur et dont le bon effet est si durable.

A. C. D.

LETTRE
DES CARDINAUX FRANÇAIS
A M. LOUBET

Monsieur le président de la République,

A discussion du projet de loi sur la séparation de l'Église et de l'État soulève dans la France entière les plus graves et les plus douloureuses préoccupations.

Ce ne sont pas seulement les intérêts de la religion qui sont engagés ; les intérêts de la France sont atteints en même temps.

Les représentants attirés des cultes dissidents ont porté leurs réclamations, soit à la commission de la Chambre, soit à M. le ministre des cultes. Sera-t-on surpris que nous adressions les nôtres au chef de l'État, au nom de tout l'épiscopat, assurés que nous sommes d'être les interprètes du clergé et des fidèles qui partagent notre foi !

Nous n'avons pas la pensée d'entrer dans une discussion irritante : nous voulons seulement présenter nos observations sur les difficultés soulevées par le projet de loi et faire connaître les résolutions que cette loi imposera aux catholiques.

1^e Le Concordat de 1801 nous a, depuis un siècle, assuré la paix religieuse. La suppression du Concordat ramènerait la France à l'état de désorganisation morale et sociale dont se plaignaient tous les hommes honnêtes au sortir des violences de la Révolution.

On ne saurait prétendre que la rupture du Concordat est la conséquence des mesures prises par le Pape. Il a été répondu victorieusement à cette allégation dans la séance de la Chambre du 10 février.

2^o Si le Concordat cessait d'exister, nous aurions le devoir de réclamer pour la religion la liberté et le respect de ses droits garantis par des titres incontestables, à moins qu'on ne veuille supprimer, à l'égard de l'Église, les règles de la justice et de l'équité. Or, le projet de loi contient des dispositions qui blessent profondément la conscience des catholiques : non seulement la liberté ne leur est pas accordée par la séparation, mais on leur

impose une organisation nouvelle formellement contraire aux principes de la religion catholique.

3o D'après le projet de loi présenté au Parlement, l'existence de l'Eglise, après la séparation, serait soumise au régime des associations cultuelles. Or, ces associations, organisées en dehors de toute autorité des évêques et des curés, sont, par là-même, la négation de la constitution de l'Eglise et une tentative formellement schismatique. Le vice essentiel des associations cultuelles est de créer une institution purement laïque pour l'imposer à l'Eglise catholique.

4o Les catholiques ne peuvent pas admettre que leurs églises leur soient enlevées. De même qu'en 1789 les biens du clergé avaient été « mis à la disposition de la nation » pour empêcher une banqueroute publique, les églises ont été, par le Concordat, « remises à la disposition des évêques ». Il y avait eu transfert des propriétés dans le premier cas ; de quel droit, dans le second cas, entendre ces mêmes expressions dans le sens d'une simple affectation, d'un simple droit d'usage, révocables à merci ? Changer la destination des églises est donc une violation des règles de la justice. Les catholiques ont le droit et le devoir de conserver la jouissance des églises, presbytères et autres établissements du culte.

5o La suppression du budget des cultes est la violation de l'une des clauses les plus graves du Concordat.

Il fallait réparer l'injustice commise par les décrets révolutionnaires, raffermir la conscience publique, assurer la propriété des particuliers acquéreurs des biens

ecclésiastiques. L'Église abandonna tous ses droits de revendication. En retour, l'État s'obligea à fournir une dotation aux ministres du culte. La suppression pure et simple du budget des cultes est le refus d'accomplir une obligation stricte, née d'un contrat, et exprimée, dans les termes les plus formels par la Constitution de 1791 qu'il n'est pas inutile de rappeler ici. « Le traitement des ministres du culte catholique fait partie de la dette nationale. » Cet acte portera un trouble profond dans la conscience publique.

60 Comme conclusion, nous demandons que le Concordat, c'est-à-dire un régime d'entente entre la société civile et la société religieuse, soit maintenu, et que, s'il y a lieu de le modifier, ce soit d'un commun accord entre les deux autorités.

Nous avons voulu remplir notre double devoir envers l'Église et envers la France en présentant ces observations au chef de l'État avec une respectueuse franchise et sans aucun sentiment d'hostilité. Nous aimons d'un même amour l'Église et la France. Nous avons la conviction qu'en agissant ainsi, nous répondons aux nécessités de la situation. La France ne veut pas de bouleversement politique ; elle ne veut pas non plus de persécution religieuse.

Le projet de séparation conduit nécessairement à la persécution religieuse et n'est pas l'expression de la volonté nationale.

Evêques français, nous avons, en parlant aujourd'hui dégagé notre responsabilité envers le pays. Nous ne

voulons pas désespérer de le voir reconnaître la vérité et la sincérité de nos conseils ; et si nous devons souffrir les douloureuses hostilités des sectes antichrétiennes, nous ne cesserions pas d'aimer la France et de prier pour elle.

Veillez agréer, monsieur le président de la République, l'hommage de notre profond respect.

† FRANÇOIS, card. RICHARD,
Archevêque de Paris.

† ADOLPHE-LOUIS-ALBERT, card. PERRAUD,
Évêque d'Autun.

† PIERRE, card. COUILLIÉ,
Archevêque de Lyon

† V. L., card. LECOT,
Archevêque de Bordeaux.

† J., card. LABOURÉ,
Archevêque de Rennes.

Paris, le 28 mars 1905.

LE MONDE RELIGIEUX

ROME. — Un décret du pape. — Une nouvelle invocation. — Sur la demande d'un grand nombre d'évêques et, à leur tête, S. Em. le cardinal Perraud, le Souverain-Pontife, par décret du 8 février 1905, autorise, pour être introduite dans les Litanies du Saint Nom de Jésus, une invocation en l'honneur de la très sainte Eucharistie. Après l'invocation *Per ascensionem tuam, libera nos Jesu*, on ajoutera désormais à ces litanies l'invocation *Per sanctissimæ Eucharistiæ institutionem tuam, libera nos Jesu*.